

Novell® Identity Manager 4.0 Advanced Edition Modules d'intégration Novell Identity Manager

Accord de Licence de Logiciel Novell

LISEZ ATTENTIVEMENT LE PRÉSENT ACCORD DE LICENCE. EN INSTALLANT, TÉLÉCHARGEANT OU EN UTILISANT LE LOGICIEL, VOUS ACCEPTEZ LES TERMES DU PRÉSENT ACCORD. SI VOUS N'ACCEPTEZ PAS LESDITS TERMES, NE TÉLÉCHARGEZ PAS, N'INSTALLEZ PAS ET N'UTILISEZ PAS LE LOGICIEL ET, LE CAS ÉCHÉANT, RENVOYEZ L'INTÉGRALITÉ DU PRODUIT INUTILISÉ AU REVENDEUR ACCOMPAGNÉ DE LA PREUVE D'ACHAT AFIN D'EN OBTENIR LE REMBOURSEMENT. LE LOGICIEL NE PEUT PAS ÊTRE VENDU, TRANSFÉRÉ OU REDISTRIBUÉ, SAUF AUTORISATION DE NOVELL.

Le présent Accord de Licence de Logiciel Novell (ci-après dénommé l'« Accord ») constitue un contrat légal conclu entre vous-même, personne physique ou morale (ci-après dénommé « Vous »), et Novell, Inc. (ci-après dénommé « Novell »). Le logiciel identifié dans le titre de cet Accord pour lequel Vous avez acquis des licences, son support et la documentation qui l'accompagne (ci-après collectivement dénommés le « Logiciel ») sont protégés par les lois et traités sur les droits d'auteur en vigueur aux États-Unis et dans d'autres pays, et sont soumis aux termes du présent Accord. Toute version de mise à jour ou de support du Logiciel que Vous pouvez télécharger ou recevoir et qui n'est pas accompagnée d'un accord de licence remplaçant expressément le présent Accord est considérée comme faisant partie du Logiciel et est régie par le présent Accord. Si le Logiciel est une version de mise à jour ou de support, Vous devez disposer d'une licence acquise de manière licite pour la version et le nombre de Logiciels mis à jour ou pris en charge, afin d'installer ou d'utiliser la version de mise à jour ou de support.

Le Logiciel peut inclure ou faire partie d'une offre groupée qui inclut d'autres programmes informatiques cédés sous licence conformément à d'autres termes et/ou cédés sous licence par un fournisseur de licences autre que Novell. L'utilisation de logiciels faisant l'objet d'accords de licence distincts est régie par les termes desdits accords. Vous avez toute liberté d'utiliser tous logiciels tiers fournis avec le Logiciel.

UTILISATION AUTORISÉE SOUS LICENCE

Le terme « Contenu » désigne les paquetages et rapports de configuration fournis avec le Logiciel ou mis à disposition par Novell à des fins de configuration et d'utilisation du Logiciel.

Le terme « Moteur » désigne les composants du Logiciel qui gèrent le fonctionnement de l'application utilisateur Identity Manager, des Modules d'intégration, fournis par l'intermédiaire des services Novell Consulting, et/ou les modules d'intégration de sociétés tierces.

Le terme « Module(s) d'intégration » désigne tout module d'intégration Identity Manager (« IDM ») ou ensemble de pilotes IDM figurant dans la liste de prix standard publiée par Novell (y compris les modules d'intégration de sociétés tierces figurant dans la liste de prix de Novell, à l'exclusion toutefois des pilotes fournis par l'intermédiaire des services Novell Consulting) et ayant été acquis directement ou indirectement auprès de Novell.

Le terme « Utilisateur » désigne un objet Utilisateur (ou une autre classe d'objet contenant des données sur une personne, telles que des informations sur la carte de crédit ou des codes confidentiels) qui, dans une arborescence unique de répertoires, dispose (a) de droits d'accès ou d'utilisation sur une partie quelconque du Logiciel ou (b) de droits d'accès ou d'utilisation sur des produits (périphériques, matériels ou logiciels) gérés par le Logiciel, indépendamment du fait qu'il soit affecté à une personne ou à un périphérique. Les objets Utilisateur (ou autres classes d'objets) représentant la même personne et liés les uns aux autres dans une arborescence unique et/ou reliés entre plusieurs arborescences sont considérés comme un Utilisateur unique.

Logiciel commercial.

Les licences suivantes s'appliquent à Votre utilisation du Logiciel en fonction des licences produit que Vous avez achetées. Pour pouvoir utiliser l'application utilisateur Identity Manager et les Modules d'intégration, vous devez acquérir des licences Identity Manager. Pour les droits d'évaluation, consultez le paragraphe Logiciel d'évaluation ci-après.

Identity Manager 4.0 Advanced Edition.

Vous devez acquérir une licence utilisateur pour chaque Utilisateur. Chaque personne qui a accès au Logiciel ou utilise ce dernier doit disposer d'au moins un objet Utilisateur qui lui est exclusivement assigné et doit accéder au Logiciel par l'intermédiaire de cet objet.

Vous avez le droit de créer et d'utiliser en interne des travaux dérivés de la partie du Contenu relative aux paquetages de configuration, et de distribuer ces travaux dérivés en interne conformément aux termes de l'Accord de licence utilisateur final de Designer. Vous avez également le droit de créer de nouveaux rapports ou de modifier ceux faisant partie du Contenu, ainsi que de distribuer en interne ou en externe les rapports que vous avez créés ou modifiés.

Licence Novell eDirectory. Le nombre de licences Utilisateur Novell eDirectory fournies avec les licences Novell Manager 4.0 Advanced Edition que Vous avez acquises en toute légalité est égal au plus élevé des nombres suivants : (1) le nombre de licences

Novell Manager 4.0 que vous avez acquises en toute légalité ou (2) 250 000 utilisateurs par entité/société. Les licences Novell eDirectory susmentionnées ne peuvent pas être mises à niveau et sont par ailleurs soumises aux termes de l'accord de licence accompagnant le logiciel Novell eDirectory.

Modules d'intégration Identity Manager

Le Logiciel comprend des utilitaires et des composants d'intégration standard à utiliser avec ce dernier. Les Modules d'intégration sont vendus et concédés sous licence séparément pour une utilisation avec le Moteur. Pour les Modules d'intégration vendus séparément, Vous devez acquérir une licence utilisateur pour chaque Utilisateur du Module d'intégration. Chaque personne qui a accès au Logiciel Module d'intégration ou utilise ce dernier doit disposer d'au moins un objet Utilisateur qui lui est exclusivement assigné et doit accéder au Logiciel par l'intermédiaire de cet objet. Pour autant que Vous vous conformiez aux obligations ci-dessus, Vous êtes autorisé à utiliser un nombre illimité de copies du Logiciel Module d'intégration.

Licence logicielle de Staging

Sous réserve du respect des termes du présent Accord, Vous êtes autorisé à utiliser le Logiciel dans Votre environnement interne personnel à des fins de test jusqu'à concurrence du nombre de licences commerciales Utilisateur dont Vous disposez.

Logiciel d'évaluation. Si le Logiciel est une version d'évaluation ou s'il Vous a été fourni à des fins d'évaluation, votre droit d'utilisation est strictement limité à des fins d'évaluation interne, conformément aux termes de l'offre d'évaluation selon laquelle Vous avez reçu le Logiciel. Cette offre est valable 90 jours (ou pendant la période indiquée par le Logiciel) à compter de l'installation du Logiciel. À l'expiration de la période d'évaluation, Vous devrez cesser d'utiliser le Logiciel, restaurer à l'état initial toutes les actions effectuées avec son aide et le désinstaller complètement de Votre système. Le Logiciel peut être équipé d'un système de désactivation automatique qui empêche son utilisation au-delà d'une certaine période. Nous Vous recommandons par conséquent d'effectuer une copie de sauvegarde de Votre système et de prendre les mesures nécessaires pour éviter toute perte de fichiers ou de données.

LIMITATIONS

Limitation des droits de licence. Novell se réserve tous les droits qui ne Vous sont pas expressément octroyés. Le Logiciel vous est fourni sous licence pour Votre usage strictement interne. Vous n'êtes pas autorisé à (1) décompiler ou désassembler le Logiciel ou pratiquer sur lui l'ingénierie à rebours, sauf dans la stricte mesure où ces opérations sont expressément autorisées par la législation en vigueur ; (2) modifier, altérer, louer (en location simple, en crédit-bail ou à temps partagé) le Logiciel, ou céder en sous-licence à un tiers l'un des droits qui Vous sont octroyés par le présent Accord, ou (3) céder le Logiciel ou les droits de licence qui Vous sont octroyés par le présent Accord, en partie ou dans leur intégralité, sans l'autorisation écrite de Novell.

Licences de suites logicielles. Si Votre licence d'utilisation du Logiciel concerne une suite de produits, pour chaque licence, un seul utilisateur est autorisé à utiliser les produits de la suite. Une licence de suite n'autorise pas l'utilisation de produits individuels de la suite par plusieurs utilisateurs si la licence est acquise sur la base d'un utilisateur, ou par plusieurs dispositifs si la licence est acquise sur la base d'un dispositif ou serveur.

Protection de mise à niveau. Si Vous avez acquis une maintenance ou une protection de mise à niveau en vertu d'un programme Novell pour le présent Logiciel, celle-ci Vous permet de demander des mises à niveau uniquement pour le Logiciel dans son ensemble et ne Vous permet pas de demander des mises à niveau pour tout programme ou produit faisant partie d'une offre groupée comprenant le Logiciel ou pour des produits individuels d'une suite si le Logiciel est cédé sous licence en tant que suite de produits. Vous pouvez acquérir séparément la protection de mise à niveau pour différents composants individuels du Logiciel si les règles et programmes Novell en vigueur l'autorisent.

Logiciel de mise à niveau. La présente section vous concerne si Vous avez acquis le Logiciel au tarif de mise à niveau. Le terme « Produit initial » désigne le produit à partir duquel Vous effectuez la mise à niveau. Vous ne pouvez utiliser le Logiciel que si Vous êtes l'utilisateur autorisé du Produit initial, et si Vous répondez aux conditions suivantes : (1) Vous avez acquis le droit d'utiliser le Logiciel dans le seul but de remplacer le Produit initial que vous avez acquis légalement et qui était habilité à être mis à niveau à l'aide du Logiciel en vertu des règles de Novell en vigueur au moment où vous avez acquis le Logiciel ; (2) Vous avez installé et utilisé le Produit Initial conformément aux termes et aux conditions de l'accord de licence applicable ; et (3) Vous vous engagez à ne pas vendre le Produit initial ou à en céder la possession.

Assistance technique. Novell n'est en aucun cas tenu de fournir une assistance technique, sauf si Vous acquérez une offre qui inclut expressément des services d'assistance technique. Dans ce cas et si aucun accord distinct ne s'applique spécifiquement aux services d'assistance technique, les termes du présent Accord régissent la fourniture desdits services (les « Services »). Pour plus d'informations sur les offres d'assistance technique actuelles, visitez le site Web de Novell à l'adresse <http://www.novell.com/support>.

PROPRIÉTÉ

Aucun titre de propriété du Logiciel ne Vous est cédé. Novell et/ou ses fournisseurs de licences conservent tous les droits, titres et intérêts de propriété intellectuelle attachés au Logiciel et aux Services, y compris ceux portant sur toute adaptation ou copie dudit Logiciel et desdits Services. Vous avez uniquement acquis une licence conditionnelle d'utilisation du Logiciel.

GARANTIE LIMITÉE

Pour une période de quatre-vingt-dix (90) jours à compter de la date d'achat, Novell garantit (1) que tout support sur lequel est livré le Logiciel est exempt de défaut matériel, et (2) que le Logiciel est conforme, pour l'essentiel, à la documentation qui l'accompagne. Si, dans ce délai de quatre-vingt-dix (90) jours à compter de la date d'achat, Vous retournez à Novell les articles défectueux ou si Vous lui notifiez une non-conformité, Novell aura le choix, à son entière discrétion, de résoudre la non-conformité ou de Vous rembourser le prix que Vous avez payé pour la licence du Logiciel. Toute utilisation ou modification non autorisée du Logiciel annulera la présente garantie. LA GARANTIE QUI PRÉCÈDE CONSTITUE VOTRE SEUL ET UNIQUE RECOURS ET REMPLACE TOUTE AUTRE GARANTIE, EXPRESSE OU IMPLICITE. (La garantie qui précède ne s'applique pas aux Logiciels fournis à titre gracieux. CES LOGICIELS SONT FOURNIS « EN L'ÉTAT » SANS AUCUNE GARANTIE.)

Services. Novell garantit que les Services acquis seront fournis de façon professionnelle et dans les règles de l'art. La présente garantie sera valable pendant quatre-vingt-dix (90) jours après la fourniture des Services. En cas de rupture de garantie, la seule obligation de Novell, à son entière discrétion, sera soit de corriger les Services de sorte qu'ils soient conformes à la présente garantie, soit de vous rembourser le montant versé à Novell pour la portion des Services non conformes à la présente garantie. Les fichiers pouvant être altérés ou endommagés lors de la fourniture des services techniques par Novell, Vous acceptez de prendre les mesures appropriées pour isoler et sauvegarder Vos systèmes.

LE LOGICIEL N'EST PAS DESTINÉ, EN VERTU DE SA CONCEPTION ET DE SA RÉALISATION, À LA DISTRIBUTION OU À L'UTILISATION SUR DES ÉQUIPEMENTS DE CONTRÔLE EN LIGNE DANS DES ENVIRONNEMENTS À RISQUES REQUÉRANT UN FONCTIONNEMENT SANS DÉFAILLANCE, TELS QUE DES INSTALLATIONS NUCLÉAIRES, DES SYSTÈMES DE NAVIGATION, DE COMMUNICATION OU DE CONTRÔLE AÉRIENS, DES APPAREILS DE RÉANIMATION, DES SYSTÈMES D'ARMEMENT OU AUTRES, DANS LESQUELS UNE DÉFAILLANCE DU LOGICIEL POURRAIT ENTRAÎNER DIRECTEMENT LA MORT, DES DOMMAGES CORPORELS OU DES DOMMAGES GRAVES AUX BIENS OU À L'ENVIRONNEMENT.

LE LOGICIEL EST UNIQUEMENT COMPATIBLE AVEC DES ORDINATEURS ET DES SYSTÈMES D'EXPLOITATION SPÉCIFIQUES. IL N'EST PAS GARANTI POUR DES SYSTÈMES NON COMPATIBLES. Pour toute question de compatibilité, veuillez contacter Novell ou votre revendeur.

Produits tiers. Le Logiciel peut inclure ou faire partie d'une offre groupée qui inclut du matériel ou d'autres programmes ou services informatiques cédés sous licence ou vendus par un fournisseur autre que Novell. NOVELL NE GARANTIT PAS LES PRODUITS OU SERVICES FOURNIS PAR DES TIERS. CES PRODUITS OU SERVICES SONT FOURNIS « EN L'ÉTAT ». TOUTE GARANTIE POUR DES PRODUITS TIERS EST, LE CAS ÉCHÉANT, FOURNIE PAR LE FOURNISSEUR DE LICENCES DESDITS PRODUITS, CONFORMÉMENT AUX CONDITIONS DE GARANTIE APPLICABLES DE CE DERNIER.

SAUF DISPOSITION LÉGALE CONTRAIRE, NOVELL REJETTE ET EXCLUT TOUTE GARANTIE IMPLICITE RELATIVE AU LOGICIEL, NOTAMMENT TOUTE GARANTIE DE QUALITÉ MARCHANDE, D'ADÉQUATION À UN USAGE PARTICULIER, DE TITRE OU DE NON-VIOLATION DES DROITS D'UNE TIERCE PARTIE. NOVELL NE DONNE AUCUNE GARANTIE, NE FAIT AUCUNE DÉCLARATION ET NE PREND AUCUN ENGAGEMENT, EN DEHORS DE CE QUI EST EXPRESSÉMENT ÉNONCÉ DANS LA PRÉSENTE GARANTIE LIMITÉE. NOVELL NE GARANTIT PAS QUE LE LOGICIEL OU LES SERVICES SATISFERONT À VOS EXIGENCES OU QU'ILS FONCTIONNERONT DE MANIÈRE ININTERROMPUE. Les lois en vigueur dans certains pays peuvent interdire certaines des limitations ou exclusions de garantie énoncées ci-dessus, lesquelles, le cas échéant, ne s'appliqueront pas à Vous. La présente garantie limitée Vous confère des droits spécifiques, auxquels peuvent s'ajouter d'autres droits qui varient en fonction de la législation en vigueur dans l'État ou la juridiction dont Vous relevez.

LIMITATION DE RESPONSABILITÉ

Pertes indirectes. NOVELL, SES FOURNISSEURS DE LICENCES, FILIALES OU EMPLOYÉS, NE POURRONT EN AUCUN CAS ÊTRE TENUS POUR RESPONSABLES DES PRÉJUDICES SPÉCIAUX, ACCESSOIRES, CONSÉCUTIFS, INDIRECTS, DÉLICTELS, ÉCONOMIQUES OU DOMMAGES-INTÉRÊTS EXEMPLAIRES, RÉSULTANT DE L'UTILISATION OU DE L'IMPOSSIBILITÉ D'UTILISER LE LOGICIEL OU LES SERVICES, Y COMPRIS, DE FAÇON NON LIMITATIVE, EN CAS DE PERTE FINANCIÈRE, DE MANQUES À GAGNER OU DE PERTES DE DONNÉES ET CE, INDÉPENDAMMENT DU CARACTÈRE PRÉVISIBLE OU NON DESDITS PRÉJUDICES.

Dommmages directs. EN AUCUN CAS, LA RESPONSABILITÉ GLOBALE DE NOVELL EN MATIÈRE DE PRÉJUDICES DIRECTS MATÉRIELS OU IMMATÉRIELS (QU'IL S'AGISSE D'UN CAS UNIQUE OU RÉPÉTÉ) NE POURRA ÊTRE ENGAGÉE AU-DELÀ DE 125 % DU MONTANT PAYÉ PAR VOUS POUR LE LOGICIEL OU LES SERVICES À L'ORIGINE DE LA RÉCLAMATION (OU 40 EUROS (50 USD) SI LE LOGICIEL VOUS A ÉTÉ FOURNI À TITRE GRACIEUX). Les exclusions et limitations stipulées plus haut ne s'appliquent pas aux réclamations relatives à un décès ou à un dommage corporel. Dans les juridictions qui n'autorisent pas l'exclusion ou la limitation de responsabilité pour des dommages, la responsabilité de Novell sera exclue ou limitée dans la mesure maximale permise dans ces juridictions.

CONDITIONS GÉNÉRALES

Durée. Le présent Accord prend effet à compter de la date à laquelle Vous acquérez légalement le Logiciel et sera automatiquement résilié en cas de violation par Vous de l'un de ses termes. Si le Logiciel Vous est fourni sur la base d'un abonnement, Vos droits de propriété ou d'utilisation du Logiciel prendront fin à l'issue de la période d'abonnement applicable. En

cas de résiliation du présent Accord ou d'une période d'abonnement applicable, Vous devez immédiatement détruire l'original et toutes les copies du Logiciel, ou les retourner à Novell et désinstaller le Logiciel de Vos systèmes.

Tests d'évaluation des performances. La présente restriction relative aux tests d'évaluation des performances Vous concerne si Vous êtes développeur de logiciels ou fournisseur de licences de logiciels, ou si Vous réalisez des tests sur le Logiciel sous la direction ou pour le compte d'un développeur de logiciels ou d'un fournisseur de licences de logiciels. Vous n'êtes pas autorisé, sauf accord écrit préalable de Novell qui ne peut être refusé sans motif valable, à publier ou à divulguer à des tiers les résultats des tests d'évaluation des performances du Logiciel. Si Vous concédez des licences de produits similaires au Logiciel du point de vue fonctionnel ou en concurrence avec ce dernier (« Produits Similaires ») ou si Vous agissez au nom d'un tel fournisseur de licences et que Vous publiez ou divulguiez des informations relatives aux tests d'évaluation des performances du Logiciel en contrevenant à cette restriction, nonobstant toute clause contraire dans l'accord de licence de l'utilisateur final du Produit Similaire et en complément des autres recours dont Novell peut disposer, Novell aura le droit de réaliser des tests d'évaluation des performances des Produits Similaires, ainsi que de divulguer et de publier les informations sur ces tests. Vous reconnaissez par le présent Accord de licence disposer de l'autorité nécessaire pour octroyer un tel droit à Novell.

Open Source. Rien dans le présent Accord ne peut restreindre, limiter ou affecter tout droit dont Vous disposez, ou toute obligation ou condition à laquelle Vous pouvez être soumis, en vertu de toute licence Open Source applicable à tout code Open Source contenu dans le Logiciel.

Cession. Le présent Accord ne peut pas faire l'objet d'une cession ou d'un transfert, sauf accord écrit préalable de Novell.

Droit applicable et juridiction compétente. Le présent Accord est régi par la législation de l'État de l'Utah (États-Unis). Toute action en justice liée au présent Accord ne peut être portée que devant les tribunaux compétents de l'État de l'Utah. Toutefois, si Votre lieu de résidence principale se trouve dans un État membre de l'Union Européenne ou de l'Association Européenne de Libre Échange, le présent Accord est régi par les lois en vigueur dans ledit État et toute action en justice liée au présent Accord sera soumise uniquement à la juridiction des tribunaux compétents dudit État.

Intégralité de l'Accord. Le présent Accord constitue l'intégralité de l'accord existant entre Vous et Novell et ne peut être amendé ou modifié qu'au moyen d'un document écrit signé par Vous et un représentant autorisé de Novell. AUCUN FOURNISSEUR DE LICENCES, DISTRIBUTEUR, REVENDEUR, DÉTAILLANT OU EMPLOYÉ N'EST AUTORISÉ À MODIFIER LE PRÉSENT ACCORD OU À FAIRE DES DÉCLARATIONS OU PROMESSES DISTINCTES OU COMPLÉMENTAIRES DE CELLES INCLUSES DANS LE PRÉSENT ACCORD.

Renonciation. Toute renonciation à un droit prévu par le présent Accord devra, pour prendre effet, être formulée par écrit et signée par un représentant dûment autorisé de la partie concernée. Une renonciation à un droit passé ou présent, découlant de la violation d'une disposition ou d'un manquement, ne saurait être interprétée comme une renonciation à un droit futur découlant des termes du présent Accord.

Indépendance des dispositions. Si une disposition du présent Accord est déclarée nulle ou non applicable, elle sera interprétée, limitée, modifiée ou, si nécessaire, dissociée des autres dispositions autant que de besoin, afin d'éliminer sa nullité ou son caractère inapplicable et sans que cela n'affecte les autres dispositions.

Respect de la réglementation en matière d'exportation. Les produits ou informations techniques fournis dans le cadre du présent Accord peuvent être soumis à la législation des États-Unis en matière de contrôle des exportations et à la législation commerciale d'autres pays. Les parties s'engagent à respecter toutes les réglementations relatives au contrôle des exportations et à acquiescer les autorisations ou classifications requises pour exporter, réexporter ou importer des produits livrables. Les parties s'engagent à ne pas exporter ou réexporter vers des entités figurant sur les listes d'exclusion d'exportation américaines ou vers des pays sous embargo des États-Unis ou représentant une menace terroriste, conformément à la législation des États-Unis en matière d'exportation. Les parties s'engagent à ne pas utiliser les produits livrables pour la conception, le développement ou la production de missiles ou d'armes nucléaires, chimiques ou biologiques prohibées. Avant d'exporter des produits Novell hors des États-Unis, consultez le site Web (en anglais) du Bureau of Industry and Security à l'adresse www.bis.doc.gov. Pour plus d'informations sur l'exportation des logiciels Novell, reportez-vous à la page (en anglais) <http://www.novell.com/company/legal/>. Novell s'engage à Vous fournir, sur demande, les informations spécifiques relatives aux limitations applicables. Toutefois, Novell décline toute responsabilité quant à la non-obtention par Vous des autorisations d'exportation nécessaires.

Droits restreints de l'administration des États-Unis. Toute utilisation, reproduction ou divulgation de la part de l'administration des États-Unis est soumise aux limitations prévues par les dispositions légales suivantes : FAR 52.227-14 (juin 1987) Alternate III (juin 1987), FAR 52.227-19 (juin 1987) ou DFARS 252.227-7013 (b)(3) (nov. 1995), ou par les clauses ultérieures appliquées en remplacement des dispositions légales précitées. Fabricant : Novell, Inc., 1800 South Novell Place, Provo, Utah 84606.

Divers. L'application de la Convention des Nations Unies sur les Contrats de vente internationale de marchandises est expressément exclue.

© 1993, 2000-2010 Novell, Inc. Tous droits réservés.
(082510)

Novell est une marque déposée de Novell, Inc. aux États-Unis et dans d'autres pays.